



ATELIER NATIONAL DE MISE EN PLACE DU CODE DE CONDUITE DES ACTEURS DU SECTEUR TOURISME

Carlton Antananarivo, 24 février 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

MTMT- UNICEF - BIT

Les acteurs du tourisme réfléchissent ensemble sur la mise en place du Code de conduite national en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et le tourisme sexuel impliquant les enfants

Antananarivo, le 24 février 2016 – Une centaine d'acteurs du secteur du tourisme à Madagascar se retrouvent ce jour pour une assemblée générale à l'Hôtel Carlton afin de se concerter sur le mécanisme de suivi du code de conduite national contre l'exploitation des enfants à des fins commerciales et le tourisme sexuel impliquant les enfants.



Ulrich Andriatiana, Ministre du Tourisme, des Transports et de la Météorologie

« Cette lutte, nous la menons depuis 2012 lors de la signature de la première version de ce code de conduite à Nosy Be, suivi de celle effectuée à Toliary en 2013. Par la suite, le code a subi des améliorations pour en garantir l'efficacité et impliquer davantage les diverses parties prenantes. Puisque la lutte contre l'Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales (ESEC) et le Tourisme Sexuel Impliquant des Enfants (TSIE) est l'affaire de tous, le Gouvernement a renforcé et formalisé en 2015 l'engagement de tous les partenaires sur la base de la signature du code de conduite des acteurs du tourisme. Et nous voilà engagés dans un processus qui requiert de notre part de la détermination et de la fermeté dans les actions que nous allons mener. Je réitère l'engagement du gouvernement à appuyer toute initiative visant à éradiquer les fléaux touristiques », a déclaré Ulrich Andriatiana, Ministre du Tourisme, des Transports et de la Météorologie.

La signature, en mai 2015, du code de conduite national des acteurs du tourisme dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) et le tourisme sexuel impliquant des enfants (TSIE) à Madagascar a marqué la détermination des acteurs du secteur du tourisme à s'engager dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Depuis 2011, ce sont plus de 200 hôtels et acteurs du secteur privé qui se sont engagés dans cette lutte dans six régions.



Christian Ntsay, Représentant - Bureau de Pays de l'Organisation internationale du Travail pour Madagascar, les Comores, Maurice et les Seychelles

« Le Bureau international du Travail (BIT), en tant que partenaire international, appuie cette initiative de promotion du code de conduite et continuera à appuyer le processus de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes au niveau des Régions. Le BIT salue déjà les initiatives entreprises par les Offices régionaux du tourisme et les autres acteurs du tourisme au niveau des Régions, notamment Vakinankaratra, Amoron'i Mania, Boeny, DIANA qui ont commencé à s'engager à leur tour dans cette lutte à travers la signature d'un code de conduite régional et le développement de plan d'actions régional pour la mise en œuvre du code de conduite. Le BIT continuera à soutenir les Offices régionaux du tourisme dans la réalisation de leur plan d'action régional ainsi que le suivi des actions entreprises pour la mise en œuvre du code de conduite. La prochaine étape, maintenant, est d'assurer une appropriation du code de conduite au niveau de toutes les Régions et de mettre en place un mécanisme de suivi et évaluation de l'application de ce code de conduite. A travers la mise en œuvre de ce code de conduite des acteurs du tourisme, le BIT contribuera à renforcer la capacité des autorités locales et autres acteurs clés du secteur tourisme à protéger les enfants victimes et vulnérables à l'ESEC et le TSIE», a affirmé Christian Ntsay, Représentant - Bureau de Pays de l'Organisation internationale du Travail pour Madagascar, les Comores, Maurice et les Seychelles.

14 % des filles de 15 à 19 ans sont victimes des violences sexuelles à Madagascar. Dans les sites touristiques, l'exploitation sexuelle reste une problématique majeure; selon une étude menée par l'UNICEF dans deux sites touristiques et miniers de Madagascar, 16% des enfants avaient subi un premier rapport sexuel contraint. Dans la ville de Nosy Be, 40% des premières relations sexuelles des jeunes filles enquêtées ont eu lieu dans le milieu de la prostitution.

Selon Amnesty International, en 2010, les mineurs prostitués de Toamasina et Nosy Be représenteraient entre 30 et 50% de la totalité des personnes en situation de prostitution. Une étude menée par l'ONG ECPAT France en 2012 dans la localité de Nosy Be a permis de déterminer que l'âge moyen d'entrée dans la prostitution va de 13 ans à 15 ans.



Elke Wisch, Représentante de l'UNICEF à Madagascar

«La protection des enfants contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et contre le tourisme sexuel est une responsabilité collective. L'UNICEF renouvelle ici aujourd'hui son soutien total et complet pour accompagner le Gouvernement à vulgariser le Code de conduite des acteurs et opérateurs du tourisme au niveau national et à mettre en place le mécanisme de suivi. L'UNICEF continuera d'offrir son expertise technique et financière afin d'éradiquer l'exploitation sexuelle des enfants à Madagascar», a souligné Elke Wisch, Représentante de l'UNICEF.

L'objectif de cet atelier est de mettre en place au niveau national de Code de conduite des acteurs du tourisme dans la lutte contre l'exploitation des enfants à des fins commerciales et le tourisme sexuel impliquant les enfants. Un mécanisme de suivi de la mise en place de ce Code sera établi à la fin de l'atelier et qui sera dirigé par le Ministère du Tourisme, des Transports et de la Météorologie, en étroite collaboration avec les offices de tourisme, les réseaux de protection de l'enfant et les comités régionaux de lutte contre le travail des enfants.

Carlton Antananarivo, 24 février 2016



LE SECTEUR DU TOURISME NE PEUT PAS SE DÉVELOPPER SANS UN CADRE JURIDIQUE ADÉQUAT